

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 16 septembre 2022
N° 55 / 2022

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) excusé(s) : 5
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Angélique GERBERT et Daniel MALLET.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX, Guillaume CASTEL, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE et Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Guillaume CASTEL donne pouvoir à Daniel MALLET.
Romain MALLET donne pouvoir à Martine BERTRAND.
Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Paul CHALVET.

Secrétaire de séance : Angélique GERBERT.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 01.12.2022 et que la convocation avait été faite le 10 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01.12.2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ANNÉE 2023**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les opérations de rénovation des constructions publiques sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Aussi, il propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour les travaux d'aménagement de salles communales de réunion et bureau en annexe de la mairie dans l'ancien presbytère qui en cours de rénovation.

Le montant des devis pour ces travaux s'élève à : 43.327,30 € HT, soit 51.992,76 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• **SOLLICITE** une subvention Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour des travaux d'aménagements de salles communales à hauteur de 43.327,30 € HT ;

• **ETABLIT** le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	34.137,00 €	DETR 2023 (40%)	17.331,00 €
Mobilier	5.875,30 €	Fonds Cantal Solidaire 2023 (20%)	8.665,00 €
Tableau num.	3.315,00 €	Autofinancement	17.331,30 €
TOTAL	43.327,30 €		43.327,30 €

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 01/12/2022
015-211501887-20220916-DE_2022_55-DE

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

